

suffragant et grand vicaire de l'évêque ou archevêque de Québec. Vous avez eu raison de penser que je n'apprendrais point cette nouvelle avec plaisir, car je n'aurais pu me résoudre à prêter mes épaules au pénible fardeau de l'épiscopat, qu'autant que j'aurais cru que cette dignité m'aurait mis à même d'être utile à l'Eglise. Or, permettez-moi de le dire, avec toute la franchise qui convient à la critique situation où je me trouve : je suis persuadé que cet arrangement fera plus de mal que de bien, si on le réduit en pratique."

" D'abord vous perdez la plus belle occasion que vous pouviez avoir de former votre diocèse en une province régulière de six suffragants, les évêques de Montréal, du Haut-Canada, de la Baie d'Hudson, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve, dont votre siège de Québec aurait été la métropole. Et c'était là sans doute votre premier plan..... Par les termes de votre dernière lettre, je vois que ce premier arrangement est tout-à-fait mis de côté. Encore si, par une séparation du district de Montréal d'avec le reste de votre diocèse, ce district eût été érigé en vicariat apostolique, comme le sont les divers districts épiscopaux d'Angleterre, cela eût semblé un acheminement à l'ériger en titre dans un temps plus opportun..... Le but de votre mémoire est donc absolument manqué, et ce n'est pas un petit inconvénient. Ensuite je suis convaincu que ce nouveau plan déplaira à tout le district de Montréal, et particulièrement au séminaire, qui, j'en suis presque